

PROGRAMME de LA FORMATION MOBILITE

Objectif de la formation

Elle vise à permettre aux demandeurs d'emploi de développer une mobilité autonome et adaptée à leur projet professionnel afin de faciliter leur retour à l'emploi.

1. L'identification des freins à la mobilité des bénéficiaires via un diagnostic approfondi individuel
2. La mobilisation de solutions et à l'apport de réponses adaptées à leurs besoins de mobilité
3. Le partage des éléments de diagnostic et de suivi avec le conseiller Pôle emploi référent, de manière à contribuer à la bonne articulation du plan d'action.

Pré Requis

Les personnes inscrites à Pôle emploi qui :

- déclarent rencontrer des difficultés dans leur pratique de la mobilité ;
- limitent leur zone de recherche à un périmètre jugé trop restreint, inadapté au projet professionnel envisagé ;
- souhaitent mobiliser l'aide au permis B de Pôle emploi, et pour lesquels le conseiller estime qu'un accompagnement est nécessaire avant de réaliser cette démarche.

Contenu

L'entrée dans le parcours passe par une prescription du conseiller France Travail, en accord avec le bénéficiaire. Le parcours est d'une durée de 60 jours maximum à partir du premier RDV. Le parcours est généralement de 4h, il ne pourra excéder 8h.

Le parcours, individuel et personnalisé, peut être réalisé en tout ou partie en distanciel selon la situation du bénéficiaire.

Le parcours s'articule autour de 3 phases obligatoires :

- le bilan approfondi de mobilité,
- la mise en œuvre du parcours de mobilité,
- l'entretien de fin de parcours

Phase 1 :Le bilan approfondi de mobilité

Il a pour objectif de :

- présenter au bénéficiaire l'objectif, le déroulement et le contenu de la prestation ;

- préciser sa situation au regard de sa mobilité, qualifier la nature des freins rencontrés (matériels, financiers, cognitifs, psycho-sociaux...) et évaluer ses besoins ;
- le confronter à la nécessité d'améliorer ou d'optimiser sa mobilité ;
- déterminer une feuille de route, qui précise les modalités d'accompagnement préconisées et les solutions de mobilité à enclencher pour répondre aux besoins identifiés.

Phase 2 : La mise en oeuvre du parcours mobilité

Le parcours de formation à pour objectif de lever des freins :

- cognitifs ou ayant trait aux savoirs de base (se repérer dans l'espace, lire un plan, construire un itinéraire, utiliser le réseau de transports collectifs, apprentissage du vélo, s'appropriier l'ensemble des services de mobilité à disposition...)
- psycho-sociaux ou culturels (appréhension à se déplacer, réticence à utiliser les transports collectifs, peur de sortir de sa zone de confort...)
- financiers (information quant aux dispositifs financiers existants, besoin d'accompagnement dans la constitution d'un dossier de micro-crédit pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule, appui dans la mobilisation d'aides financières à la mobilité et à la tarification solidaire, positionnement dans de services de covoiturage solidaire...).

Phase 3 : Entretien de fin de parcours

Il permet de :

- revenir sur l'ensemble des actions du parcours suivi et les solutions de mobilité qui ont été apportées ;
- mesurer la progression du bénéficiaire dans son rapport à la mobilité et l'évolution des freins repérés lors du bilan approfondi ;
- concevoir une feuille de route qui permet de dégager les actions restant à mettre en œuvre pour que sa mobilité puisse pleinement servir son projet professionnel et les partenaires à mobiliser le cas échéant.

Les conclusions de cet entretien sont présentées au bénéficiaire et sont inscrites dans le rapport de positionnement final.

A la fin de la formation, selon les besoins exprimés, l'apprenant sera en capacité de :

- Se repérer dans l'espace
- Lire un plan
- Construire un itinéraire

- Utiliser le réseau de transports collectifs
- S'approprier l'ensemble des services de mobilité à sa disposition
- Identifier les dispositifs financiers existants
- Constituer un dossier de micro-crédit social pour l'acquisition d'une solution autonome de déplacement
- Mobiliser des savoirs sur l'épreuve théorique du permis
- Réaliser des démarches administratives liées à la mobilité

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Des formateurs OTEMA sont habilités à dispenser cette prestation, Conseiller et formateur mobilité.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée de France Travail, de Maisons France Services ou des Maisons de Région
- Accompagnement individuel ou en groupe, méthode expositive en encourageant la participation des apprenants
- Documents supports de formation remis
- Etude de cas concrets

Tarifs de la formation

La formation est gratuite pour les stagiaires, les frais de formation sont pris en charge par le financeur de l'action au tarif de 579 Euros TTC pour un parcours complet.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Entretien individuel diagnostique
- Questionnaire en ligne
- Rendez-vous individuels intermédiaires en présentiel ou en distanciel
- Rendez-vous individuel bilan en fin de prestation

Personnes en situation de handicap

Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec vous à travers un questionnaire les différents aménagements et adaptations que nous pouvons mettre en œuvre pour favoriser vos apprentissages.

Plus d'information : contact@otema-tsa.fr / laurent Peytavy, 06.33.77.62.40